



## Enjeux ESG dans le cadre des placements : cap sur la durabilité

## Enjeux ESG dans le cadre des placements : cap sur la durabilité

Figurant parmi les plus importants spécialistes dans son domaine au Canada, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (« Gestion 1832 ») croit fermement que les facteurs environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance (« ESG ») sont indispensables dans le cadre d'une démarche visant à procurer aux investisseurs une plus-value à long terme. Axées sur la gestion active, nos équipes de placement tiennent compte d'une panoplie de critères ESG dans leur approche.

### Avantages d'une approche ESG

- < Les gestionnaires de placement jouent un rôle déterminant au moment d'affecter des capitaux dans le but de servir les intérêts supérieurs à long terme de la société.
- < La prise en compte des facteurs ESG dans leur démarche permet de mieux comprendre les risques associés à un placement.
- < Un mauvais dossier ESG peut se révéler coûteux. En effet, de grandes controverses liées à ces facteurs continuent de causer l'érosion de la valeur actionnariale dans une foule de secteurs.

« La démarche de placement ESG tient compte d'enjeux importants auxquels font face les investisseurs en ce moment, comme la durabilité du climat et l'inclusion. À Gestion 1832, nous prenons très au sérieux ces questions, car le bien-être de nos clients en dépend. »

– Neal Kerr, vice-président principal,  
Gestion mondiale d'actifs Scotia

### Engagement en matière de principes ESG



En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable parrainés par les Nations Unies et conformément à ses engagements, Gestion 1832 soumet régulièrement des rapports sur la transparence à cet organisme.



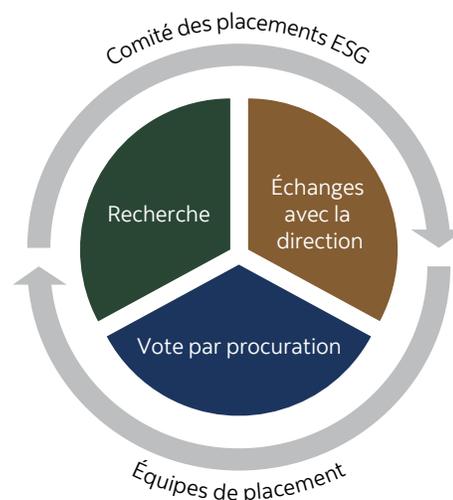
Fière membre de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, Gestion 1832 participe également au Comité écologique et social de ce groupe.



Gestion 1832 est aussi membre en règle de l'Association pour l'investissement responsable, organisme représentant l'industrie canadienne en matière d'investissement responsable.

### Facteurs ESG et Gestion 1832 : principales politiques et mesures

Au cours des dernières années, Gestion 1832 a mis l'accent sur l'élaboration d'une approche systématique tenant compte des facteurs ESG afin de fournir un portrait plus complet des risques et occasions associés aux placements existants et potentiels.





## Surveillance : comité des placements ESG

Relevant directement du conseil d'administration de Gestion 1832, ce comité se réunit chaque mois afin de superviser la prise en compte des facteurs ESG dans la démarche de placement de Gestion 1832 et de produire de meilleurs rapports sur les risques relatifs aux facteurs ESG. Voici la composition du comité :

Chef de la recherche (président) | Chef de l'exploitation  
Stratège principal en placements | Chef de la conformité  
Premier directeur, Risques d'investissement | Gestionnaires de portefeuille

### Mandats

- ✓ Revue et évaluation des politiques ainsi que des lignes directrices ESG
- ✓ Prise en compte des facteurs ESG dans la démarche de placement
- ✓ Revue des produits de placements ESG potentiels
- ✓ Surveillance des engagements en matière de principes ESG, en conformité avec les initiatives de l'industrie
- ✓ Recommandations aux équipes de placement visant l'amélioration continue de l'approche ESG
- ✓ Communication externe des efforts déployés par la société au chapitre des enjeux ESG

« À Gestion 1832, nous cherchons sans cesse à repérer les facteurs qui pourraient se révéler pertinents et importants pour notre analyse de placement. En tant qu'investisseurs à long terme, nous considérons les facteurs ESG comme essentiels à notre recherche. »

– Daniel Yungblut,  
vice-président, chef de la recherche  
et président du comité des placements  
ESG, Gestion d'actifs 1832



## Recherche indépendante

Nos équipes de placement ont recours à des recherches fondamentales internes et à des sources de données externes afin de formuler une évaluation indépendante des facteurs ESG. Elles ne ne se fient pas aux études de tiers et les cotes ESG de sources extérieures ne sont qu'un élément de leur démarche rigoureuse.

Dans le cadre d'une approche de recherche plus officielle, nous incluons dans nos rapports sur les placements et nos processus d'examen trimestriels un nombre accru de sections consacrées aux critères ESG afin d'évaluer une vaste gamme de facteurs.

### Facteurs ESG pris en considération



#### Environnement

Changements climatiques  
Émissions de gaz à effet de serre  
Déchets et pollution  
Énergie renouvelable



#### Enjeux sociaux

Diversité et inclusion  
Normes du travail  
Droits de la personne  
Protection des données  
personnelles et de  
la confidentialité



#### Gouvernance

Indépendance du conseil  
d'administration  
Droits des actionnaires  
Rémunération des dirigeants  
Corruption



## Échanges avec la direction

À Gestion 1832, nous croyons que les échanges constituent le meilleur moyen de favoriser le changement positif pour une foule d'enjeux. Ainsi, grâce à des rencontres périodiques et à des échanges directs avec les entités dans lesquelles ils investissent, nos spécialistes ont l'occasion de communiquer leur point de vue ainsi que leurs préoccupations aux dirigeants. Cela leur permet également d'avoir une connaissance approfondie des sociétés et des problèmes qui les touchent.

Notre approche active vise à encourager les émetteurs à publier de manière plus régulière les renseignements pertinents que nous utilisons dans nos analyses. Or, les échanges continus avec les membres des équipes de gestion créent un contexte favorable.



## Vote par procuration

Le vote par procuration est une importante composante des pratiques exemplaires de Gestion 1832 en matière de gouvernance et un élément essentiel de la démarche de placement. Puisque nous considérons les facteurs ESG comme faisant partie de notre processus d'échange à long terme avec les émetteurs, nous en tenons compte au moyen de l'exercice du droit de vote par procuration.

Gestion 1832 a une politique officielle en ce qui concerne le vote par procuration. Dans tous les cas, les droits de vote rattachés aux procurations doivent être exercés dans l'intérêt véritable de nos clients.

Nous revoyons cette politique de façon continue afin de prendre en compte tout nouveau facteur ESG et de respecter les Principes pour l'investissement responsable parrainés par les Nations Unies.

## Scotia Gestion de patrimoine<sup>MD</sup>

<sup>MD</sup> Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence. Gestion de patrimoine Scotia<sup>MD</sup> réunit les divers services financiers offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia<sup>MD</sup>); la Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia<sup>MD</sup>); le Service de gestion privée de portefeuilles (par l'entremise de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.); 1832 Asset Management U.S. Inc.; Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc. et ScotiaMcLeod<sup>MD</sup>, une division de Scotia Capitaux Inc. Les services bancaires privés sont fournis par La Banque de Nouvelle-Écosse. Les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse. Les services de gestion de portefeuilles sont offerts par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et 1832 Asset Management U.S. Inc. Les services d'assurance sont offerts par Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc. Les services-conseils en gestion de patrimoine et les services de courtage sont offerts par ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc. Les services-conseils en placements internationaux sont offerts par Scotia Capitaux Inc. Les services de planification financière sont fournis par La Banque de Nouvelle-Écosse et ScotiaMcLeod. Scotia Capitaux Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc. est la filiale spécialisée dans l'assurance de Scotia Capitaux Inc., membre du groupe de sociétés de la Banque Scotia. Lorsqu'ils discutent de produits d'assurance-vie, les conseillers de ScotiaMcLeod agissent en qualité d'agents d'assurance-vie (conseillers en sécurité financière au Québec) représentant Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc.

Le présent document, préparé par Gestion de patrimoine Scotia, est fourni seulement à titre d'information générale et ne doit pas être assimilé à des conseils personnels en matière juridique, de finance, de fiscalité, de retraite ou de placement. Nous ne sommes pas des conseillers fiscaux ou juridiques : les particuliers devraient consulter leur conseiller fiscal ou juridique avant de prendre une quelconque mesure sur la base des renseignements contenus dans la présente publication. Les opinions présentées dans ce document ont été établies par nous à la date des présentes et peuvent changer sans préavis. Gestion de patrimoine Scotia a préparé ce document de manière à assurer l'exactitude et la fiabilité de son contenu. Cependant, Gestion de patrimoine Scotia et les sociétés de son groupe ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, quant à son exactitude ou à son intégralité et déclinent toute responsabilité quant à toute perte, directe ou indirecte, découlant de l'utilisation de ce document ou de l'information qu'il contient. Le présent document et l'information, les opinions et les conclusions qu'il contient sont protégés par le droit d'auteur. Il ne peut pas être reproduit, en totalité ou en partie, sans le consentement exprès préalable de Gestion de patrimoine Scotia.